

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2016

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 98

présenté par
M. Lurel

ARTICLE 14 QUATER

Après le mot :

« code, »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa :

« , les mots : « est décompté » sont remplacés par les mots : « n'est décompté qu' » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.